

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 octobre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° I-729

présenté par

M. de Courson, M. Jean-Christophe Lagarde et M. Philippe Vigier

-----

**ARTICLE 4**

I. – Après le mot :

« rapportant »,

supprimer la fin de l’alinéa 2.

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 3 et 4.

III. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« IV. – La perte de recettes pour l’État est compensée à due concurrence par la création d’une taxe additionnelle aux droits visés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La mesure proposée par le présent article va certes dans le bon sens, mais il est nécessaire de la rendre pérenne.

C’est ce que propose le présent amendement.